

Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble

COMMUNE DE SAINT-LAURENT DU PONT

Mairie – 1, rue Pasteur – 38380 SAINT LAURENT DU PONT

Téléphone : 04 76 06 20 00

Télécopie : 04 76 55 12 30

accueil@mairie-st-laurent-du-pont.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 novembre 2022

DÉLIBÉRATION N°21112022-05/01

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 21 Novembre à 20 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 27

Nombre de conseillers présents: 19

Nombre de conseillers représentés : 04

Nombre de conseillers absents : 04

Date de convocation : le 14 novembre 2022

PRÉSENTS: Virginie ALLEGRET-CADET, Olivier BOURGEOIS, Benoit DUCHEMIN, Sébastien ESPINASSE, Cécile HOOG, Mathias LAVOLE, Olivier LEMPEREUR, Roger LEVAYER, Karine LOCATELLI, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Stéphane PUGLISI, Jean-Claude SARTER, Vanessa SEILLET, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Danielle TALBOT, Isabelle TRICOT, Céline BOURSIER, Marie Grace CAPELLI (19)

REPRESENTES : Véronique MOREL a donné pouvoir à Jean-Claude SARTER, Nathalie HENNER a donné pouvoir à Karine LOCATELLI, Marie-Aude GONON a donné pouvoir à Danièle TALBOT, Philippe THOMAS a donné pouvoir à Cédric MOREL (04)

ABSENTS : Carole FROT-COUTAZ, Romain DE WAELE, Yannick GRADEL, Claire GRANDJEAN (04)

SECRETAIRE: Jean-Paul SIRAND-PUGNET

**OBJET – DEMANDE DE SUBVENTION ETUDE COMPLEMENTAIRE MOBILITE
PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil qu'un plan guide est en cours de réalisation sur le centre-bourg de Saint-Laurent-du-Pont, avec pour objectif d'anticiper le développement de la commune et organiser les aménagements à venir, et ce, au titre du programme Petites Villes de demain.

Dans ce cadre, plusieurs thématiques sont étudiées. Sur le plan de la mobilité, il est prévu de réorganiser le plan de circulation et la hiérarchie des voiries dans le centre et de développer les mobilités douces. En termes d'équipements, les services doivent être restructurés et de nombreux bâtiments publics présents dans le bourg réhabilités. Enfin, une réflexion d'ensemble sur les espaces publics et espaces verts de la commune doit être menée, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Une réorganisation des parkings à l'échelle du centre bourg devra nécessairement être pensée afin de s'adapter aux nouveaux aménagements. Pour obtenir une lecture fidèle et complète de l'offre et des usages existants, un complément d'étude au titre de la mobilité est sollicité.

Une demande de démarrage anticipée pour le lancement de cette étude est sollicitée pour ne pas retarder le travail déjà entrepris au titre du plan guide en cours de réalisation.

Cette étude complémentaire fait donc l'objet de la présente
détaillée comme suit :

Frais d'étude : 13 550 euros HT

Aide sollicitée au titre de PVD/Banque des Territoires (50%): 6 775 euros

Autofinancement communal : 6 775 euros

Le conseil municipal approuve cette demande de financement complémentaire et charge
M. Le Maire de toutes les démarches relatives à ce dossier.

POUR : 22

Contre : 00

Abstentions: 01 (Philippe THOMAS)

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

A Saint-Laurent du Pont, le 22 Novembre 2022



Le MAIRE,

Jean-Claude SARTER

Le Secrétaire de séance,

Jean-Paul SIRAND-PUGNET